

Interview de VANIK BERBERIAN

Président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

« Ce sont les acteurs qui font les dynamiques, pas les outils »

Thématiques : nouvelle organisation territoriale, partage des compétences, coopération et mutualisation, répartition des richesses, culture et développement local.

Pourriez-vous présenter l'AMRF et ses principales missions ?

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité.

Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

L'AMRF est le représentant incontournable des élus de terrain du monde rural auprès des pouvoirs publics comme des grands opérateurs nationaux.

Elle s'engage fortement pour la culture, en sensibilisant les élus, en créant des partenariats pour la fête de la Musique, avec la FNCC (Fédération des Collectivités pour la Culture) ou encore en inventant l'opération Lectures communes.



Quels sont ses principaux chantiers liés aux problématiques culturelles ? Quelles sont les personnes ressources au sein de votre réseau, en Rhône-Alpes ?

La Culture, comme l'éducation, sont les valeurs clés de notre société, l'actualité récente nous le rappelle cruellement et les maires en sont des acteurs quotidiens. Nous avons signé avec la FNCC une convention qui va en ce sens pour sensibiliser les élus et promouvoir l'action locale.

En Rhône-Alpes, 8 associations départementales adhèrent à notre fédération autour des huit présidents dont la présidente des maires ruraux de l'Ain, Marie Jeanne Beguet, maire de Civrieux et vice-présidente de l'AMRF à la Culture.

Quels sont les principaux enjeux de la réforme territoriale, pour les communes rurales?

Très clairement, celui de pouvoir disposer d'une capacité politique, administrative et financière d'agir au service de l'intérêt général. L'objectif qui faisait consensus, fin 2012, à l'issue des États Généraux des Collectivités Territoriales (Sénat) était la clarification et la simplification. A l'heure actuelle, il n'y a ni l'un ni l'autre dans la loi telle qu'elle est en discussion. A se demander même si cette loi, quelqu'un y croit, et si elle n'est pas là pour faire diversion. L'essentiel est en effet dans le rapport de force entre un état qui cherche à réduire la voilure et qui laisse les collectivités locales se débrouiller dans une situation de déséquilibre très fort entre métropoles, très largement aidées, et territoires ruraux, qui depuis des années financent le développement de l'urbain.

Quels sont, selon vous, les impacts politiques et économiques du redécoupage administratif sur les communes rurales?

Personne ne le sait, pas même ceux qui l'ont défendu, au point que le Ministre délégué a fait machine arrière puisque aucune étude d'impact n'a été produite. Nous sommes dans l'idéologie réformatrice. Si la loi était votée en l'état, aucun projet ambitieux ne pourrait voir le jour sans l'aval du président du Conseil régional. On voit là le risque majeur d'une politisation des dossiers et la fragilité de tout porteur de projet de se voir « recalé » pour des raisons autres que celles liées à la nature de son projet.

L'autre impact est la poursuite de la fuite en avant d'une concentration des moyens sur les métropoles. Le mode d'élection régionale et maintenant départementale amène à ce que l'essentiel des élus viennent de la ville. Comment imaginer qu'ils puissent sereinement porter les préoccupations d'élus et de territoires ruraux ?

Le processus de décentralisation se poursuit, à travers une territorialisation toujours plus accrue de l'action publique. Est-ce, selon vous, un facteur positif de développement pour l'échelon local, notamment en milieu rural?

Nous récusons cette analyse un peu trop naïve. La Ministre déléguée précédente était venue à Lyon nous dire que ce n'est pas une loi de « décentralisation ». Force est de constater qu'elle avait raison, il s'agit de concentrer les pouvoirs et de corseter les acteurs au motif de « faire des économies ». Où est le souci d'aider au développement et à l'aménagement du territoire ? Personne ne le voit.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État, les actions de coopération et de mutualisation se développent. Comment les communes rurales s'organisent-elles sur cette question ?

C'est un phénomène ancien et dans lequel les maires ruraux sont chevronnés et engagés : 'l'outil intercommunal a permis de faire à plusieurs sur la base du volontariat ce que chacun ne pouvait faire seul. Nombre de festivals, d'actions culturelles sont nées de cette dynamique. Aujourd'hui, la logique est tout autre, l'investissement effraie Bruxelles et la Cour des Comptes parce qu'il porte en lui les germes des « coûts de fonctionnement ». Tout le reste en découle et une certaine idée que seul le souci d'économie doit être pris en compte.

Nous défendons à l'inverse l'idée d'une mutualisation outil, au service d'un objet bien plus positif et porteur, celui de rendre le service, au mieux, partout sur le territoire. Pourquoi par exemple dire que toute l'action culturelle doit être déployée dans la ville centre quand une organisation intelligente et pas forcément dépensière permet d'aider à l'émergence de pratiques dans toutes les communes ?

Les communes doivent donc s'imposer dans le débat communautaire et financier pour ne pas se faire flouer par un processus intercommunal qui aujourd'hui dévoie l'idéal et trop souvent l'intérêt communautaire.

Quelle perspective pour la politique culturelle des petites communes à l'heure de la recomposition des territoires?

Je ne suis pas certain que la recomposition soit le principal facteur agissant mais un support. C'est pour cela qu'il faut d'abord penser, les élus, les citoyens, le projet culturel, s'interroger sur la volonté commune pour identifier la culture comme axe majeur. Il faut donc sensibiliser et accompagner les élus pour qu'ils imaginent une politique culturelle, en impliquant les associations et en manifestant leur intérêt à l'accès aux infrastructures non délocalisables, comme un opéra ou si j'étais provocateur, le Philharmonique, exemple formidable de ce qu'il ne faut plus faire : mettre tous les œufs culturels dans le même panier parisien.

« Les Français réinvestissent les campagnes. Pourquoi pas l'État et les Régions aussi ? »

Pensez-vous que la culture puisse jouer un rôle dans le développement d'espaces ruraux dits innovants (numériques, nouvelles technologies, etc.) ? Et si oui, lequel ?

Ce sont les acteurs qui font les dynamiques, pas les outils. À ce titre, aucun territoire n'est lésé. Là où les territoires ruraux le sont c'est dans la capacité à mobiliser ces outils. Mais combien de territoires ruraux sont aujourd'hui célèbres et surtout riches d'un développement assis sur la Culture ? Les exemples ne manquent pas. Il faut un amalgame entre porteurs de projets, élus catalyseurs et des Régions et l'État davantage sensibles au sens de l'histoire : les Français réinvestissent les campagnes. Pourquoi pas eux aussi ?

L'un des objectifs phares justifiant la réforme territoriale est de simplifier la répartition des compétences, quel est votre avis à ce sujet ?

Je le disais plus haut, aucune simplification n'est intervenue. Sur la Culture, et c'est légitime tout le monde veut en être, d'où ce cas d'espèce pour associer toutes les richesses et n'exclure personne. Je ne suis pas sûr que l'on gagne en efficacité. Je suis pour ma part favorable à l'idée que l'outil doit être souple et permettre aux collectivités locales de s'en saisir du mieux possible pour qu'en fonction des réalités locales, la compétence puisse échoir, d'un

commun accord, à l'un et l'autre, sans oublier de rappeler que les collectivités comme les Conseils Départementaux ou Régionaux doivent assumer leur mission sous l'angle de la solidarité territoriale et innover au plus fin sur le territoire leur action.

Pensez-vous que cette reconfiguration territoriale amène à une simplification des administrations ou estimez-vous que nous allons vers une confusion des responsabilités et des compétences ?

L'État a décidé de se saborder. Les principaux dégâts sont pour le rural puisque la disparition des compétences de l'État n'est pas compensée par les administrations des collectivités, sauf à augmenter la dépense publique, ce que tout le monde condamne à l'avance. Il faut donc d'urgence exiger un plan national pour une « péréquation technique ». Cela permettrait aux collectivités qui en ont besoin de solliciter le savoir-faire de collectivités urbaines richement dotées en compétences pour l'aider à monter un projet et concrétiser une volonté d'élus qui reste top souvent lettre morte faute de moyens humains.

« La question de l'Aménagement culturel du territoire est essentielle »

Selon vous, la question de la culture est-elle assez présente ou trop absente du débat autour de la réforme, considérant que ce secteur sera particulièrement impacté par celle-ci ?

À partir du moment où vous supprimez la clause générale de compétence aux Régions et aux Départements, il faut dire qui fait quoi sur tous les sujets. Je ne suis pas sûr que l'on y gagne en efficacité et nombre de champs risquent de pâtir de ce vide. La Culture en fait partie dans certains territoires.

La réforme territoriale engendre de nombreux débats, notamment au sein des associations d'élus. Néanmoins, pensez-vous que la perspective du service rendu à la population soit suffisamment questionnée ?

Clairement non ! Nous partons de la seule référence à la quantité de population, faisant fi du fait qu'un habitant d'une commune rurale doit aussi être l'objet d'une attention particulière. Qui s'en préoccupe en dehors d'une entrée générique sur la notion « valise » de « territoires » ?

La question de l'Aménagement culturel du territoire est essentielle. Un récent rapport, très autocritique de l'État, disait que 66 % des crédits d'intervention du Ministère de la Culture étaient réservés à l'Île-de-France pour seulement 18 % de la population...

Il y a donc une insuffisance criante de la prise en compte des besoins au profit d'un conservatisme lié à l'inertie des structures politiques et administratives. Quand on y ajoute, la culture parisienne de la haute administration et surtout l'absence d'une vision concrète de ce qui se passe à la campagne, nous touchons au cœur du problème : entendre les besoins des territoires sans les hiérarchiser en fonction de la densité !

À cela il existe un remède, l'action locale au plus près, mesurée et portée par le formidable maillage des 36700 communes qui permet un lien concret et direct entre élus, espaces et citoyens.

Les Maires ruraux de France

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité.

Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

L'AMRF est un représentant incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.



Président :

Vanik Berberian

Maire de Gargillesse-Dampierre (Indre, 304 habitants)

Premier Vice-président:

Michel Fournier

Maire des Voivres (Vosges, 344 habitants)

Trésorière :

Marie Jeanne Beguet

Maire de Civrieux (Ain, 1.394 habitants)

Secrétaire générale :

Nadine Kersaudy

Maire de Cléden-Cap-Sizun (Finistère, 993 habitants)

Association des Maires Ruraux de France

Directeur : Cédric Szabo

52 avenue Maréchal Foch - Lyon 06

04 72 61 77 20

www.amrf.fr

www.lectures-communes.fr